

RAPPORT

Au Conseil communal de Bulle

de la Commission des finances chargée de l'examen du projet de budget 2020

Rapporteur : Yves-Alain Previtali

Membres : Olivier Chablaix
Patrick Aubort
Marcel Champod
Alexandre Genoud
Louis Thévenaz
Fanny Tinguely

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le lundi 11 novembre dernier afin de se déterminer sur le projet de budget 2020. Nous remercions, pour leurs explications et compléments d'informations fournis lors de la séance, M. Jean-Franco Paillard, syndic, M. Pierre Busset, Conseiller financier, Mme Marisa Leuba, boursière, et les Municipaux, Véronique Duvoisin, Michel Borno, Serge Gander et Daniel Oguey.

SITUATION GENERALE

Le budget 20 présente un total de charges de CHF 4'290'864.00 (stable) et des revenus s'élevant à CHF 4'306'782.00 (+CHF 54'000.00) soit un excédent de revenu de CHF 15'918.00.

Après déductions des amortissements (CHF 278'732.00) et des mouvements sur des réserves, la marge d'auto-financement prévisionnelle est de CHF 273'150.00.

L'analyse financière fait ressortir que quelques ratios sont inférieurs aux "valeurs idéales" définies par le Canton, cependant ils demeurent dans les tendances observées dans de nombreuses Communes vaudoises.

REMARQUES LIEES AUX COMPTES

Compte 210 Impôts : Le budget 2020 prend en compte la baisse de 1.5 point d'impôt voté selon le préavis 27-2019, avec en contrepartie la disparition du poste 730 Part AVASAD.

Compte 430 Réseau routier : Les travaux prévus sur le réseau routier demeurent de l'ordre de CHF 100'000.00, il est à noter qu'une partie de cet investissement est couverte par la péréquation, ce qui justifie un entretien soutenu de nos routes.

Compte 433 Véhicules des travaux : Les frais des véhicules communaux sont budgétés avec une prévision de CHF 23'000'00 dévolue à l'entretien des véhicules. Cependant le véhicule Holder accapare de plus en plus de ressources pour assurer son entretien. Nous ne sommes pas non plus à l'abri d'une grosse panne qui nécessiterait de nouveaux investissements. Il pourrait être judicieux d'étudier à l'avenir des possibilités de location ou

leasing pour ce genre de véhicules. Ce qui pourraient éventuellement être profitable à la Commune et d'assurer un budget stable et maîtrisé.

Compte 450 Elimination des déchets : La nouvelle entente communale entre Bullet et Sainte-Croix, acceptée le 28.10.2019 selon préavis 24-2019, entrera en vigueur le 01.01.2020. Ce nouveau mode de fonctionnement laisse entrevoir un budget stable quant au charges et produits par rapport aux années précédentes. Les avantages résideront dans le pilotage par un comité paritaire ainsi qu'une participation commune aux investissements.

Compte 710 Subvention communale : L'augmentation de la participation aux frais de la garderie augmentent de manière significative (+CHF 19'600.00). Ce qui est préoccupant pour notre Commune. Cette augmentation réside principalement dans l'adaptation du personnel aux normes légales.

EVOLUTIONS FUTURES

Il est à noter que le système de péréquation actuel fonctionne depuis 2011. Les mécanismes péréquatifs sont actuellement revus au regard des nouveaux enjeux telle que la réforme de la fiscalité des entreprises. Il est prévu que la péréquation soit revue de manière significative à l'horizon de 2022. Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle les influences qu'entraînera ce nouveau système sur la situation financière de notre Commune. Nous laissons le soin à notre Municipalité de se tenir au courant des développements et tractations qui se tiendront dans les mois à venir.

C O N C L U S I O N

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide d'approuver le budget 2020 tel que présenté.

Bullet, le 20 novembre 2019

Les membres :

Le rapporteur :